

COMITÉ RÉGIONAL DE L'ALIMENTATION CRALIM

17 novembre 2021
Salle Cachalot

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et la Forêt de Mayotte

1. ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance par Monsieur le préfet ou son représentant**
- 2. Présentation du PNA et des actions engagées**
 2. • Actions engagées et en cours dans le cadre du PNA (Programme national pour l'alimentation) au fil de l'eau et de l'AAP (appel à projet) conjoint « Bien Manger et bouger à Mayotte »
 3. • Appel à projet national du PNA
 4. • Programme européen "Fruits et légumes - Lait et Produits laitiers à l'école" – FranceAgriMer
- 3. Présentation du PNNS (programme national nutrition santé) par l'ARS**

Présentation synthétique du programme mahorais alimentation, activité physique, santé (volet Mayotte du PNNS)
- 4. Présentation des GT du Comité départemental de la restauration scolaire par la préfecture**
 - GT financier
 - GT Qualité nutritionnelle – Hygiène
 - GT Construction cuisines centrales et réfectoires

1. ORDRE DU JOUR

5. Présentation EGA 2020

Objectifs, déroulement des ateliers, propositions issues des ateliers en lien avec la restauration scolaire

6. Actions structurantes – Points d'actualité

- Mesures de la loi EGAIm applicables à la restauration collective
- Décret n°2021-1235 du 25 septembre 2021 relatif à l'adaptation à l'outre-mer
- Loi Climat Résilience ; dispositions concernant l'alimentation en restauration collective
- Mesures du plan de relance : Soutien en faveur de certaines cantines scolaires / AAP Alimentation locale et solidaire / AAP Jardins collectifs et partagés / AAC Projets d'investissement dans le cadre d'une démarche alimentaire visant à mettre en place un PAT

Concertation/réflexion sur la mise en place d'un projet alimentaire territorial (PAT) à Mayotte

7. Questions diverses

2. Présentation du PNA et des actions engagées

- **Programme National pour l'Alimentation (PNA)**

Le programme national pour l'alimentation détermine les objectifs de la politique de l'alimentation

Article L1 du code rural et de la pêche maritime (CRPM).

Finalité :

Assurer à la population **l'accès** à une alimentation **sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante**, produite dans des conditions **économiquement et socialement acceptables par tous**, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à **l'atténuation** et à l'adaptation aux **effets du changement climatique**

2. Présentation du PNA et des actions engagées

- Programme National pour l'Alimentation (PNA)
 - Porté par le Ministère en charge de l'agriculture depuis 2010, renouvelé en 2014 puis en 2019 pour 5 ans.
 - Complémentaire de nombreux autres plans. Il est plus spécifiquement articulé avec le dernier Programme National Nutrition Santé (PNNS) 2019-2023



2. Présentation du PNA et des actions engagées

- Programme National pour l'Alimentation (PNA)

3 axes fondamentaux :

- La justice sociale
- L'éducation alimentaire
- La lutte contre le gaspillage alimentaire

2 axes transversaux :

- La restauration collective
- Les projets alimentaires territoriaux

Le PNA vise à promouvoir une alimentation de qualité, ancrée dans les territoires

Les **circuits courts** et/ou de proximité, les **produits de saison** ainsi que les **produits labellisés**, notamment ceux issus de **l'agriculture biologique**, seront favorisés

Le PNA bénéficie d'une enveloppe annuelle de l'ordre de 65 000 € pour le territoire de Mayotte.

2. Présentation du PNA et des actions engagées

- Programme National pour l'Alimentation (PNA)

Gouvernance régionale : le comité régional de l'alimentation (CRALIM)

Depuis 2011, des comités régionaux de l'alimentation (CRALIM) ont été mis en place. Pour Mayotte : le comité départemental pour l'alimentation (CDA) a eu lieu le 19 janvier 2012

La loi « EGAlim », a introduit un **cadre juridique** relatif au CRALIM. Pour Mayotte : AP n°2019-SG-655 du 1er octobre 2019 fixant la composition du CRALIM de Mayotte, modifié par l'AP n°2020-SG-625 du 07 septembre 2020.

Piloté par la DRAAF/DAAF

Au sein de ces directions, les pôles « offre alimentaire » sont chargés de l'animation du PNA. Pour Mayotte : SALIM/unité sécurité sanitaire des aliments et offre alimentaire.

2. Présentation du PNA et des actions engagées

- **Appel à projets national du PNA**
- **Appel à projets conjoint « Bien manger et bouger à Mayotte » piloté par l'ARS**
- **Projets au fils de l'eau**
- **Dispositif européen : Programme « Fruits et légumes – Lait et produits laitiers à l'école »**

2. Présentation du PNA et des actions engagées

- **Appel à projets national du PNA**

- **Edition 2020-2021 / 2 sessions :**

- ✓ du 1er décembre 2020 au 15 janvier 2021, pour le soutien à l'émergence de nouveaux PAT (**Volet A du plan de relance**), doté d'une enveloppe globale exceptionnelle de 7,5 millions d'euros
- ✓ du 1er mars 2021 au 15 avril 2021 ouverte pour tous les projets

- **Edition 2021-2022 : en cours de validation**

Prévision : ouverture jusqu'au 31 décembre 2021 / sélection janvier 2022 / annonce des lauréats : février 2022

2. Présentation du PNA et des actions engagées

- **Appel à projets conjoint « Bien manger et bouger à Mayotte » piloté par l'ARS où la DAAF participe dans le cadre du PNA, en partenariat avec la DRAJES, ANCT de la préfecture, la CSSM et le CD (jusqu'en 2020)**

1^{er} édition : 2018

Périmètre de l'appel a projet :

Les actions financées s'inscrivent dans l'axe suivant : **l'amélioration de la santé des populations** par la prévention primaire **autour de l'alimentation et / ou l'activité physique**



Direction de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt



ANCT - Préfecture de Mayotte



DRAJES



10

2. Présentation du PNA et des actions engagées

- Appel à projets conjoint « Bien manger et bouger à Mayotte » piloté par l'ARS où la DAAF participe dans le cadre du PNA

2020 : 26 projets retenus pour un financement global de 434 952 €
6 projets dédiés à l'alimentation, 6 à l'activité physique et 14 portant sur les deux volets

DAAF : 6 projets cofinancés pour un montant de 30 000 €

ARS : 11

Préfecture (Politique de la ville/CGET) : 5

CD/DASTI : 11

DJSCS (DRAJES) : 5

CD/DCSJS : 11

CSSM : 2

➤ Perturbation liée à la covid-19



Direction de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt



ANCT - Préfecture de Mayotte



DRAJES



DEPARTEMENT
MAYOTTE

2. Présentation du PNA et des actions engagées

- Appel à projets conjoint « Bien manger et bouger à Mayotte » piloté par l'ARS où la DAAF participe dans le cadre du PNA

2021 : 20 projets retenus pour un financement global de 299 824 €
7 projets dédiés à l'alimentation, 2 à l'activité physique et 11 portant sur les deux volets

DAAF : 5 projets cofinancés pour un montant de 30 080 €

Préfecture (Politique de la ville/ANCT) : 8

ARS : 16

DRAJES : 7

CSSM : 3



Direction de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt

ANCT - Préfecture de Mayotte

DRAJES

DAAF de Mayotte – Service de l'Alimentation

PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION
**TERRITOIRES
EN ACTION**

2. Présentation du PNA et des actions engagées

- **Projets au fil de l'eau**

2020 :

- 1 action financée pour un montant de 4 500 € (porte sur les axes éducation alimentaire/justice sociale)

2021 :

- 2 actions financées pour un montant de l'ordre de 15 000 € (1 porte sur les axes éducation alimentaire/justice sociale et 1 sur l'éducation alimentaire)

2. Présentation du PNA et des actions engagées

- Programme européen « Fruits et légumes – Lait et produits laitiers à l'école »



Objectifs : Favoriser la distribution de produits de qualité avec l'accompagnement d'une mesure éducative visant à améliorer les habitudes alimentaires des élèves et améliorer leurs connaissances des filières et des produits agricoles et agroalimentaires

Un programme en lien avec la loi EGAlim



2. Présentation du PNA et des actions engagées

- Programme européen « Fruits et légumes – Lait et produits laitiers à l'école »

Année scolaire 2019/2020

- ❑ Deux collèges, pour une distribution (déclinaison « Le Matin ») **envisagée** pour la **3^{ème} période de l'année scolaire (expérimentation)** :
 - Collège de Majicavo, pour l'ensemble des élèves
 - Collège de M'Tsangamouji, pour les élèves de 6^{ème}, voir de 5^{ème}
- ❑ Un lycée privé d'enseignement adapté : L'Espérance (Apprentis d'Auteuil) pour une distribution (déclinaison « Le matin ») **envisagée pour la 3^{ème} période de l'année scolaire (expérimentation)**
- **N'a pas pu être mis en place en raison de la crise sanitaire covid19**



2. Présentation du PNA et des actions engagées

- Programme européen « Fruits et légumes – Lait et produits laitiers à l'école »

Année scolaire 2020/2021

- ❑ Deux collèges, pour une distribution (déclinaison « Le Matin ») envisagée pour la 3^{ème} période de l'année scolaire (expérimentation) :
 - Collège de Majicavo, pour l'ensemble des élèves
 - Collège de M'Tsangamouji, pour les élèves de 6^{ème}, voir de 5^{ème}
- comptent mettre en place le dispositif à l'issue de la crise sanitaire
- ❑ Deux établissements intéressés par le dispositif pour une distribution (déclinaison « Le Matin »)
 - Lycée agricole de Coconi, pour l'ensemble des élèves
 - Collège de Chiconi



FranceAgriMer



2. Présentation du PNA et des actions engagées

- Programme européen « Fruits et légumes – Lait et produits laitiers à l'école »

Evolution du dispositif 2021/2022

Pour la déclinaison du matin :

- Modification sur le moment de distribution : le matin lors de l'arrivée des élèves dans l'établissement scolaire **ou bien** à un autre moment de la matinée **approuvé** par les autorités locales de l'éducation et de la santé (l'ARS)

Pour la déclinaison « matin, midi, goûter » :

- De nouveaux outils en ligne : les vidéos (version métropole et outre-mer)



3. Présentation du PNNS

Présentation du programme mahorais alimentation, activité physique, santé (volet Mayotte du PNNS), par Anne-Marie Arousseau (ARS)

4. Présentation du **Comité départemental de la restauration scolaire**

Présentation du CDRS et des travaux engagés, par Manarssana Boina (Préfecture)

- GT financier
- GT Qualité nutritionnelle – Hygiène
- GT Construction cuisines centrales et réfectoires

5. Présentation **EGA 2020**

Présentation des EGA 2020

Objectifs, déroulement des ateliers, propositions issues des ateliers en lien avec la restauration scolaire, par le Service Economie Agricole (SEA) / DAAF

6. Actions structurantes – Points d'actualité

Loi EGAlim

- TITRE I^{er}: Dispositions tendant à l'amélioration de l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire (art. 1^{er} à 23)
 - Améliorer l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire. Assurer la souveraineté alimentaire passe notamment par la préservation de la capacité de production agricole et la juste rémunération des agriculteurs
- TITRE II : Mesures en faveur d'une alimentation saine, de qualité, durable, accessible à tous et respectueuse du bien-être animal (art. 24 à 92)
 - Renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits pour une alimentation saine, de qualité et durable ;
 - Permettre à chacun d'accéder à une alimentation saine, sûre et durable.

6. Actions structurantes – Points d'actualité

- **Mesures de la loi EGalim applicables à la Restauration Collective**

5 mesures phares pour la restauration collective

- Des produits durables et de qualité dans les assiettes
- Information des convives et affichage
- Diversification des sources de protéines et menu végétarien
- Lutte contre le gaspillage alimentaire et dons alimentaires
- Substitution des plastiques

6. Actions structurantes – Points d'actualité

Mesures	Echéances	Secteurs concernés					
		Personnes morales responsables publiques et privées			Tout autre personne morale responsable publique	Autres personnes morales responsables privées	
		Restauration scolaire (de la maternelle au lycée)	Etablissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans	Restauration universitaire	Tout autre administration ou établissement public	Autres établissements privés mentionnés au L. 230-5 du CRPM	Autres établissements privés non mentionnés au L. 230-5 du CRPM
Au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques	1 ^{er} janvier 2022						
Information obligatoire des convives une fois par an	1 ^{er} janvier 2020						
Expérimentation de l'affichage de la nature des produits	Du 14 avril 2019 au 31 octobre 2021	Facultatif (pour les collectivités locales volontaires)	Facultatif (pour les collectivités locales volontaires)		Facultatif (pour les collectivités locales volontaires)		
Information nutritionnelle	30 octobre 2018						
Diversification des sources de protéines	30 octobre 2018	Si > 200 couverts / j	Si > 200 couverts / j	Si > 200 couverts / j	Si > 200 couverts / j	Si > 200 couverts / j	
Expérimentation d'un menu végétarien par semaine	Du 1 ^{er} novembre 2019 au 1 ^{er} novembre 2021						
Interdiction des ustensiles en plastique à usage unique	1 ^{er} janvier 2020						
Interdiction des bouteilles d'eau plate en plastique	1 ^{er} janvier 2020						
Interdiction des contenants alimentaires en plastique	1 ^{er} janvier 2025 (1 ^{er} janvier 2028 si < 2 000 habitants)						
Diagnostic et démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire	22 octobre 2020						
Interdiction de rendre impropres à la consommation les excédents alimentaires encore consommables	1 ^{er} janvier 2020						
Proposition de convention de dons aux associations habilitées	22 octobre 2020	Si >3 000 repas préparés/j	Si >3 000 repas préparés/j	Si >3 000 repas préparés/j	Si >3 000 repas préparés/j	Si >3 000 repas préparés/j	Si >3 000 repas préparés/j

6. Actions structurantes – Points d'actualité

- Mesures de la loi EGalim applicables à la Restauration Collective

Les acteurs concernés

- Les restaurants collectifs gérés par des personnes morales de **droit public**
- Les restaurants collectifs gérés par des personnes morales de **droit privé** en charge d'une mission de service public :
 - ✓ services de restauration scolaire et universitaire,
 - ✓ services de restauration des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans,
 - ✓ services de restauration des établissements de santé,
 - ✓ services de restauration des établissements sociaux et médico-sociaux,
 - ✓ Services de restauration des établissements pénitentiaires.

6. Actions structurantes – Points d'actualité

- Mesures de la loi EGalim applicables à la Restauration Collective

Mesure portant sur l'approvisionnement

Objectif au niveau national, d'au moins 50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20% de produits biologiques, dans les repas servis en restauration collective au 1^{er} janvier 2022

Décret n°2021-1235 du 25 septembre 2021 relatif à l'adaptation à l'outre-mer des seuils prévus à l'article L. 230-5-1 du code rural et de la pêche maritime concernant la composition des repas servis dans les restaurants collectifs.

Echéancier à partir de 2022, différencié selon les territoires

- Application des mêmes seuils qu'en métropole à partir de 2030 (**2035 pour Mayotte**)
- **Pas d'ajout des produits pays** (critère local prédominant) **au bénéfice du développement du logo RUP**



25

6. Actions structurantes – Points d'actualité

Produits de qualité	Seuils du décret n°2019-351 du 23 avril 2019 article 24 de la loi EGAlim (pour la métropole) L230-5-1 du CRPM	Proposition de seuil pour Mayotte suite à la réunion organisée par la DAAF en date du 24 juin 2019 portant sur la consultation des acteurs et propositions d'adaptation des seuils	Décret n°2021-1235 du 25 septembre 2021 - Seuils pour Mayotte article 98 de la loi EGAlim
Produits durables et de qualité biologique ou en conversion, label rouge, appellation d'origine, indication géographique, spécialité traditionnelle garantie, haute valeur environnementale, mention «fermier », écolabel « pêche durable », logo RUP, certification environnementale de niveau 2 et produits équivalents	50 % au 01/01/22	3 % au 01/01/22 5 % au 01/01/25 50 % au 01/01/35	5% au 01/01/22 15% au 01/01/26 30% au 01/01/30 50% au 01/01/35
Produits issus de l'agriculture biologique ou en conversion.	20 % au 01/01/22	1% au 01/01/22 2% au 01/01/25 20% au 01/01/35	2% au 01/01/22 5% au 01/01/26 10% au 01/01/30 20% au 01/01/35

6. Actions structurantes – Points d'actualité

	2022-2025		2026-2029		à partir du 1er janvier 2030	
	% EGAlim	dont % Bio	% EGAlim	dont % Bio	% EGAlim	dont % Bio
Guadeloupe	20%	5%	35%	10%	50%	20%
Guyane						
Martinique						
La Réunion						
Saint-Martin						

	2022-2025		2026-2029		2030-2034		à partir du 1er janvier 2035	
	% EGAlim	dont % Bio	% EGAlim	dont % Bio	% EGAlim	dont % Bio	% EGAlim	dont % Bio
Mayotte	5%	2%	15%	5%	30%	10%	50%	20%


	2022-2029		à partir du 1er janvier 2030	
	% EGAlim	dont % Bio	% EGAlim	dont % Bio
Saint-Pierre-et-Miquelon	30%	10%	50%	20%

6. Actions structurantes – Points d'actualité

- Mesures de la loi EGAlim applicables à la Restauration Collective

Outils d'accompagnement

Un dispositif d'accompagnement se met en place dans le cadre du Conseil National de la Restauration Collective (CNRC)

Une Plateforme gouvernementale  ma cantine

- Comprendre les mesures de la loi : Décryptage des mesures de la loi EGAlim
- Accompagner par des outils et des ressources
- Communiquer en publiant les informations des cantines, favorisant la transparence
- Collecter des données en vue de l'élaboration du bilan statistique annuel par l'administration

6. Actions structurantes – Points d'actualité

- Mesures de la loi EGalim applicables à la Restauration Collective

Les outils accessibles à tous sur  **ma cantine**

- ✓ La plaquette EGalim



- ✓ Le guide des marchés publics destiné aux acheteurs de la restauration collective en gestion directe



- ✓ Le guide des marchés publics aux acheteurs de la restauration collective en prestations de services (prévision automne 2021)



29

6. Actions structurantes – Points d'actualité

- Mesures de la loi EGAlim applicables à la Restauration Collective

Les outils accessibles à tous sur  **ma cantine**

- ✓ Le guide de la mise en œuvre du menu végétarien



- ✓ Le livret de recettes



- ✓ Le cadre général du plan pluriannuel de diversification des sources de protéines



30

6. Actions structurantes – Points d'actualité

- **Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi Climat et Résilience) - Issue de la Convention citoyenne pour le Climat**

Evolutions des mesures « EGAlim » introduites par la loi « Climat et résilience »

Trois axes majeurs

- Diversification des protéines
- Qualité de la viande
- Exemplarité de l'Etat (établissements publics/entreprises publiques compris)

6. Actions structurantes – Points d'actualité

- Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi Climat et Résilience)

Evolutions des mesures « EGalim » introduites par la loi « Climat et résilience »

Autres orientations marquantes

- Extension des mesures « EGalim » à tous les établissements privés de la restauration collective en 2024
- Transparence accrue

6. Actions structurantes – Points d'actualité

- **Mesures du plan de relance – volet régional**

Le plan de relance propose 4 mesures en faveur de l'alimentation (en cours)

- Alimentation locale et solidaire – Mesure 12B**



Enveloppe régionale de 200 000 €

8 dossiers déposés au fil de l'eau avec 5 projets retenus pour un montant global de 155 688 €

- Jardins collectifs et partagés – Mesure 11 B**

Enveloppe régionale de 50 000 €

2 structures intéressées par le dispositif, candidatures non déposées

6. Actions structurantes – Points d'actualité

- Mesures du plan de relance – volet régional

- Soutien à certaines cantines scolaires – Mesure 14**



Objectif : accompagner et accélérer l'application de la loi EGalim dans les cantines des écoles primaires publiques des petites communes.

Pour Mayotte : toutes les communes

Enveloppe globale outre-mer : 3,75 M€

Ce dispositif est en ligne sur le site de l'ASP : <https://www.asp-public.fr/soutien-de-certaines-cantines-scolaires>

Fermeture du guichet de dépôt des demandes initialement prévue **le 31 octobre 2021.**

➤ **Cinq dossiers déposés :**

Mairies de Mamoudzou, M'Tsangamouji, Tsingoni, Kani-Kéli et Bouéni

6. Actions structurantes – Points d'actualité

- Mesures du plan de relance – volet régional



☐ Soutien à certaines cantines scolaires – Mesure 14

Evolution du dispositif

- Prolongation de l'ouverture du guichet **jusqu'au 30 juin 2022**. La date de limite de dépôt des demandes de solde reste fixée au 30 juin 2023
- Renforcement de l'appui aux communes :
Mise en place d'un « numéro gris » le 4 octobre 2021, ouvert tous les jours de 13h30 à 17h00 : **0809 540 660**
- Réduction du délai de consultation des Préfets

6. Actions structurantes – Points d'actualité

- Mesures du plan de relance – volet régional
 - ❑ **Soutien aux investissements matériels et immatériels dans le cadre d'une démarche alimentaire visant à mettre en place un **Projet Alimentaire Territorial – AAC – Mesure 13B****
 - Une enveloppe régionale de 660 000 €
 - Un dossier déposé par la CADEMA en partenariat avec la Mairie de Mamoudzou et en collaboration de la CAPAM : en cours d'instruction



6. Actions structurantes – Perspectives

Projet Alimentaire Territorial PAT

Introduit par la loi d'avenir pour
l'agriculture, l'alimentation et la forêt
du 13 octobre 2014

- Concertation / réflexion / proposition
sur la mise en place d'un PAT



7. Questions diverses

Questions, observations, propositions ...

MERCI DE VOTRE ATTENTION

PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION
TERRITOIRES
EN ACTION